

**PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE**

***ENTENTE CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE À LA PRESTATION  
DE SERVICES EN FRANÇAIS 2005-2006 À 2008-2009***

**PROJET SPÉCIAL 2005-2006 APPROUVÉ LE 18 AOÛT, 2005**

Conformément au paragraphe 4.2 de l'*Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français 2005-2006 à 2008-2009*, le Canada contribuera financièrement à la réalisation du projet décrit ci-après.

**Titre du projet**

Développement des services d'établissement pour les immigrants en régions francophones

**Durée**

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006

**Objectifs**

- Élaborer une stratégie gouvernementale dans le but de faciliter l'intégration des immigrants et des nouveaux arrivés aux communautés francophones et au marché du travail.
- Maintenir l'équilibre linguistique entre les deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick.
- Contribuer au développement économique des régions acadiennes et francophones.
- Favoriser un milieu de vie plus diversifié et plus ouvert à l'immigration.

**Résultats prévus**

- Développement d'une stratégie d'intégration et de rétention des immigrants et des nouveaux arrivés dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick.
- Renforcement des partenariats entre les divers paliers gouvernementaux et la communauté en vue de la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale sur l'immigration.
- Sensibilisation des communautés acadiennes et francophones aux retombées positives de l'immigration francophone sur leur développement.

**Budget prévu**

125 000 \$

**Contribution du Canada**

62 500 \$

**Contribution du Nouveau-Brunswick**

62 500 \$